



Gimel, le 16 novembre 2021

**CONSEIL COMMUNAL  
DE GIMEL**

## **Rapport de la commission ad hoc Sur le préavis municipal No 07-2021**

<u>Président:</u>	Sandrine Winkelman
<u>Rapporteur:</u>	Marc Guillet
<u>Commissaires:</u>	Mary Béatrice Croisier – Nicolas Jacquier – Saverio Nutricato
Séances du :	5-9-16 novembre

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **Introduction**

La commission s'est réunie à 3 reprises : le 5 novembre, le 9 novembre en présence de M. Philippe Rezzonico, Syndic et M. Laurent Guignard, municipal et membre du comité directeur de la région Morges, de l'Association du Parc Jurassien Vaudois que nous remercions ici pour leur disponibilité, ainsi que le 16 novembre pour la rédaction du présent rapport.

### **Développements**

Lors de nos réunions, la consultation des documents suivants :

- le contrat
- la charte 2023-2032
- les statuts
- le plan de gestion 2020-2024

nous a permis d'approfondir nos connaissances sur le Parc, ses objectifs et ses activités.

Pour étayer ce rapport nous avons aussi reçu des réponses à nos questions des municipaux présents ainsi qu'un complément d'information écrit du Directeur du PJV, M. Paolo Degiorgi. A cette occasion nous avons pu constater l'importance du PJV pour notre commune et ses habitants.

Parmi les différentes réalisations, citons entre autres :

- La restauration de 370 mètres linéaires de mur de pierres sèches par la commune avec l'appui du Parc, entre 2013 et 2018.
- Revitalisation de l'étang du Bois Lourd entre 2016-2019.
- Plantation de 45 arbres fruitiers haute tige ainsi que 270 mètres linéaires de haies indigènes.
- Installation de nids pour les martinets sur des bâtiments communaux.
- La labellisation de spécialités « Produit des parcs suisse ».
- Animations pédagogiques pour les élèves et les familles.

D'autre part, l'orientation touristique du Parc a permis le renforcement de la desserte du bus des cols du Marchairuz et du Mollendruz.

La présente commission est part ailleurs convaincue que l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante du Parc, permettra d'y apporter une nouvelle dynamique, comme ce nouveau « Journal du Parc » distribué en tout ménage 2 fois par année, avec de multiples informations sur ses activités et actions.

### Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la commission unanime vous demande, M. le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les décisions suivantes :

#### Le conseil communal de Gimel

- Vu le préavis no 07-2021 de la municipalité
- Oüi le rapport de la Commission chargée à l'étude de cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide

1. **D'accepter** le contrat du parc basé sur la charte 2023-2032 avec l'Association Parc naturel régional vaudois
2. **De porter** au budget 2023 et suivants les montants correspondants
3. **De charger** la Municipalité de la mise en œuvre de la présente décision, de l'application et suivi du contrat, et de l'autoriser à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire

Pour la commission ad hoc :



Sandrine Winkelman  
Présidente



Marc Guillet  
Rapporteur



Mary Béatrice Croisier  
Commissaire



Nicolas Jacquier  
Commissaire



Saverio Nutricato  
Commissaire